

DRÔME ET ARDÈCHE

PRIVAS | SAINT-PIERRE-DE-COLOMBIER

Trois cents personnes contre le projet de complexe religieux



Lors de l'ordination de prêtres à la Famille missionnaire en décembre 2021 à Saint-Pierre-de-Colombier. Photo Le DL/Anthony GONZALEZ

Famille missionnaire : « Les inquiétudes sont désormais levées »

SAINT-PIERRE-DE-COLOMBIER. Dans un communiqué de presse, la Famille missionnaire de Notre-Dame (FMND) a tenu à réagir aux arguments avancés par le parc naturel régional (PNR) des Monts d'Ardeche lors du comité syndical du 5 janvier, tenu en présence du préfet de l'Ardèche, Thierry Devimeux (Le Dauphiné libéré du 7 janvier). Lors de cette réunion, les élus du PNR ont dénoncé le non-respect de la charte du parc, regrettant ne pas avoir été mis au courant du permis de construire ou encore consultés pour la réalisation de l'étude environnementale qui a été exigée. Dominique Allix, le président du parc, a également déploré la présence de nombreuses espèces protégées et la non-association des habitants.

« Une « intégration paysagère harmonieuse » Quant au reproche de la non-association des habitants, la Famille missionnaire rappelle que deux réunions publiques ont été organisées en amont, le 21 septembre 2016 et le 10 janvier 2018. Elle met aussi en avant l'« intégration paysagère harmonieuse » du projet. « Les inquiétudes liées aux problématiques écologiques sont désormais levées par une étude environnementale menée par un bureau d'études agréé, avec une conclusion très positive, et expertisée par les services de l'État aux niveaux départemental, régional et national », souligne le porteur du projet. Avant de conclure sur son « désir de dialogue avec tous ceux qui respectent la loi et veulent de bonne foi travailler pour un aboutissement le meilleur possible de ce projet ».

Environ 300 personnes se sont mobilisées, samedi 14 janvier, devant la préfecture de l'Ardèche à Privas. Ils s'opposent au projet de complexe religieux porté par la Famille missionnaire de Notre-Dame (FMND) depuis plusieurs années à Saint-Pierre-de-Colombier (Sud-Ardèche).

Il se veut « l'arrêt total et définitif de la construction de la chapelle ». Samedi 14 janvier, environ 300 manifestants se sont regroupés à Privas, devant la préfecture de l'Ardèche, pour s'opposer fermement à la reprise des travaux du complexe religieux de la Famille missionnaire de Notre-Dame, à Saint-Pierre-de-Colombier, dans la vallée de la Bourges (Sud-Ardèche).

Le projet, dont le coût initial est estimé à près de 17,7 millions d'euros, avait obtenu son permis de construire en décembre 2018 et les travaux ont débuté au printemps 2019. Alors que le chantier avait été ensuite interrompu, Thierry Devimeux, préfet de l'Ardèche vient d'autoriser les travaux à reprendre via un nouvel arrêté, l'étude environnementale demandée ayant été réalisée (lire par ailleurs). La réaction des opposants a été immédiate.

« Ce projet ne va pas passer »

« Nous avons demandé à plusieurs reprises d'être informés de cette étude. Le préfet joue sur le temps. Nous avons seulement jusqu'au 29 janvier pour faire un recours », dénonce Sylvain Hérenquiel. Le coprésident de l'association Pour l'avenir de la vallée de la Bourges et membre du collectif citoyen des Amis de la Bourges à Privas la parole samedi :



« Des patates, pas de l'asphalte », « des picodons, pas du béton »... Ils étaient nombreux, samedi 14 janvier, à s'être rejoints devant la préfecture pour s'opposer au projet de complexe religieux à Saint-Pierre-de-Colombier. Photo Le DL/Fabrice HÉBRARD

« Il va falloir que la préfecture entende la contestation populaire. Tout ce qui concerne l'environnement doit être communiqué à la population. En agissant ainsi le préfet viole la Constitution. » Le collectif Libre pensée dénonce plutôt un problème de légitimité : « En quoi une chapelle pouvait accueillir jusqu'à 3500 personnes est d'intérêt public ? », a interrogé le porte-parole au micro.

Florence Cerbai (EELV), conseillère régionale, déplore aussi de ne pas avoir obtenu le document. « J'ai fait une demande orale très solemnelle et une demande écrite. Je n'ai toujours rien reçu en une semaine. Il y a

une certaine opacité depuis le début. On ne peut pas mener une politique environnementale en essayant de cacher des projets tels que celui-ci », a-t-elle regretté. « Ce projet ne va pas passer », assure-t-elle.

Parmi les nombreux habitants de la vallée de la Bourges, des représentants des partis de gauche comme le PCF, La France insoumise, le Nouveau parti anticapitaliste étaient aussi présents, tout comme les syndicats FSU et CGT.

« Peut-on faire une ZAD ? »

Depuis la première manifesta-

tion en 2019, la mobilisation contre le projet ne faiblit pas. Et après la prise de parole de Sylvain Hérenquiel, la question d'une manifestation a fusé : « Est-ce que l'on peut faire une ZAD [zone à défendre, NDLR] et vite ? » Cette habitante des Vans est prête à passer à l'action comme cela avait déjà été fait en juin 2019 sur le site du chantier : « Ce qui se passe est absurde. La route est étroite, avec des zones montagneuses. J'aurais été contre si le projet avait été une usine ou un complexe hôtelier, que ce soit une chapelle n'est pas la question. C'est seulement qu'il faut protéger un écosystème déja

trop fragile. » Et même autour de Saint-Pierre-de-Colombier, la tension autour du projet se fait sentir, comme dans le village voisin de Barzet. Agnès Audigier, élue au conseil municipal, confie : « Notre commune souffre aussi beaucoup de toute cette affaire. Cela divise même les habitants du village. »

Priscilla CATHALAN

RETROUVEZ LE DIAPORAMA SUR notre site internet LE DAUPHINÉ LIBÉRÉ

Abonnez-vous. Votre dispositif complet d'informations Papier + Numérique. 7 JOURS/7... 6 JOURS/7... 2 JOURS/7... NOUVEAU Inklus dans votre abonnement : l'accès numérique 7j/7

POUR NOUS CONTACTER par mail : ldlsrc@ledauphine.com par tél. : 0 800 88 70 01

BON DE COMMANDE à retourner à : Le Dauphiné Libéré Service abonnements - 650, route de Valence - 38913 Veurey Cedex. Indiquez vos coordonnées Nom, Prénom, Adresse, C.P., Ville, Tél., Mail.



Les opposants veulent « l'arrêt total et définitif de la construction de la chapelle », alors que le préfet de l'Ardèche vient d'autoriser la reprise des travaux. Photo Le DL/F.H.

Les opposants prévoient d'autres actions

Pour les opposants au projet du complexe religieux de la Famille missionnaire de Notre-Dame, la mobilisation de samedi 14 janvier n'est que le début. Une fois que l'association Pour l'avenir de la vallée de la Bourges aura mis la main sur l'étude environnementale qui a permis au préfet de l'Ardèche de prendre sa décision, elle compte bien attaquer le dernier arrêté préfectoral autorisant la reprise des travaux devant le tribunal administratif de Lyon. Et ce dans les deux mois réglementés, soit avant le 29 janvier. L'association va également tenter de déposer une plainte devant le doyen des juges d'instruction, via une association de défense de l'environnement agréée par l'État. Sa première tentative a été jugée non recevable car elle ne bénéficie pas de ce statut. Enfin, une réunion des associations, syndicats et opposants sera organisée dans quinze jours pour prévoir d'autres actions.



Sylvain Hérenquiel, coprésident de l'association Pour l'avenir de la vallée de la Bourges a détaillé le plan d'action des opposants au projet. Photo Le DL/Fabrice HÉBRARD

Une longue bataille juridique : les dates clés

- 12 décembre 2018. Le permis de construire pour le complexe religieux est accordé sans étude environnementale alors que le projet est sur le territoire du parc naturel régional des Monts d'Ardeche.
Mai 2019. Début des travaux.
10 août 2019. Première manifestation des opposants à Saint-Pierre-de-Colombier, avec 200 personnes.
3 septembre 2019. La préfecture de l'Ardèche annonce qu'elle n'a aucune raison de revenir sur les décisions prises par le maire puis par la Dreal (direction régionale de l'aménagement et du logement), qui ont validé le projet.
Novembre et décembre 2019. La mobilisation contre le projet se poursuit, plusieurs manifestations sont organisées.
28 janvier 2020. Les élus du parc naturel régional adoptent une délibération contre la construction de cet ensemble de bâti-



L'évacuation de la ZAD en juin 2020. Photo Le DL/Stéphane MARC

- tale indépendante afin de préciser l'impact du projet sur les espèces et leur habitat. Les travaux sont en partie suspendus jusqu'au 1er octobre.
29 septembre 2020. Après une intervention du ministère de la Transition écologique, la préfecture de l'Ardèche décide de prolonger l'arrêt du chantier jusqu'à l'été 2021 pour réaliser une étude environnementale plus longue sur quatre saisons.
15 octobre 2020. Le préfet de l'Ardèche, Françoise Soulliman, prend un arrêté préfectoral de suspension des travaux pour mettre en demeure la Famille missionnaire de Notre-Dame (FMND) de régulariser la situation administrative du projet de construction de centre spirituel sous dix mois.
16 décembre 2020. La FMND attaque devant le tribunal administratif de Lyon l'arrêté de suspension des travaux.
3 février. Le juge des référés

- du tribunal administratif de Lyon rejette la demande de référé suspension par la FMND de l'arrêté préfectoral du 15 octobre 2020.
16 mars. Le Vatican et le diocèse de Viviers s'opposent au projet de construction de la basilique.
28 mai 2021. Le tribunal administratif confirme le jugement, la FMND fait appel.
29 novembre 2022. Après avoir reçu une étude environnementale quatre saisons, le préfet de l'Ardèche, Thierry Devimeux, publie un arrêté abrogeant l'ancien arrêté de suspension des travaux du complexe religieux.
5 janvier 2023. Lors d'une réunion, le préfet explique sa position aux élus du parc naturel régional des Monts d'Ardeche. Mais il a refusé de s'exprimer sur toute question relative à la procédure du permis de construire car un recours a été déposé devant le tribunal administratif.